
**CRITÈRES DE SÉLECTION
POUR FAIRE PARTIE DES DÉPLACEMENTS
DE SKI DE FOND NOUVEAU-BRUNSWICK
EN 2024-2025**



Table des matières

CRITÈRES DE SÉLECTION POUR FAIRE PARTIE DES DÉPLACEMENTS DE SKI DE FOND NOUVEAU-BRUNSWICK EN 2024-2025	3
PHILOSOPHIE	3
CRITÈRES DE SÉLECTION	3
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	4
FINANCEMENT DES DÉPLACEMENTS.....	5
FORCE MAJEURE.....	5
JUSTIFICATION DE LA TAILLE D'UNE ÉQUIPE	5
ATTENTES FACE AUX ATHLÈTES SÉLECTIONNÉS POUR PARTICIPER AUX DÉPLACEMENTS DE L'ÉQUIPE	6
DÉPLACEMENTS D'ÉQUIPE – SAISON 2024-2025– Championnat de l'Est : Mont-Sainte-Anne, Québec.....	7
DÉPLACEMENTS D'ÉQUIPE – SAISON 2024-2025 – Championnat jeunesse NorAm, Joliette (Québec)	8
DÉPLACEMENTS D'ÉQUIPE – SAISON 2024-2025 – Championnat canadien, Canmore, Alberta.....	9
Annexe A : Formulaire de demande de participation à un déplacement pour une compétition comme membre de l'équipe provincial.....	10
Annexe B : Les athlètes de l'équipe provinciale doivent participer à un nombre minimal de courses de la Coupe NB, comme indiqué dans le tableau suivant :	11
Annexe C : Formulaire d'intérêt de participation à un déplacement pour une compétition comme membre de l'équipe provincial	12

CRITÈRES DE SÉLECTION POUR FAIRE PARTIE DES DÉPLACEMENTS DE SKI DE FOND NOUVEAU-BRUNSWICK EN 2024-2025

Veillez noter que les critères à satisfaire pour faire partie des déplacements seront examinés annuellement par le comité de haute performance (CHP) de Ski de fond Nouveau-Brunswick (SFNB).

PHILOSOPHIE

L'élaboration des critères de sélection pour les déplacements vise les objectifs suivants :

- a) Les athlètes et les équipes qui représentent le Nouveau-Brunswick en ski de fond sont crédibles, compétitifs, matures et ont une bonne habilité physique et mental.
- b) Le fonctionnement du programme de haute performance est assuré à moyen et à long terme;
- c) Les athlètes les plus méritants sont sélectionnés pour faire partie d'une équipe et d'un déplacement;
- d) Les athlètes reçoivent l'information nécessaire (complète et exacte) en temps opportun;
- e) Les critères de sélection correspondent aux recommandations du Modèle de développement à long terme de l'athlète (DLTA) endossé par Ski de fond Nouveau-Brunswick (SFNB) et Nordiq Canada (NC);
- f) Les athlètes sélectionnés doivent fournir la preuve qu'ils sont résidents du Nouveau-Brunswick lorsqu'on leur demande;
- g) Les athlètes sélectionnés doivent remplir l'Annexe A et retourner à SFNB pour confirmer leur présence en tant que représentant de l'équipe du Nouveau-Brunswick.

Les critères servent à définir les exigences et les standards, objectifs et subjectifs, qui s'appliquent à un processus de sélection donné, et ils décrivent comment ils seront appliqués.

CRITÈRES DE SÉLECTION

De façon générale, la sélection des athlètes sera déterminée par :

- a) des objectifs mesurables – des résultats obtenus dans des épreuves désignées;
- b) l'évaluation du niveau d'engagement d'un athlète – son engagement, ses capacités techniques, son potentiel à obtenir de bonnes performances et à participer à la vie d'équipe;
- c) les coûts pour les athlètes et Ski de fond N.-B., ainsi que les possibilités de financement;
- d) d'autres facteurs – l'âge, l'état de santé, les résultats antérieurs et les cas de force majeure peuvent être pris en considération. Quand de tels facteurs sont pris en compte dans le

processus de sélection, la justification et la façon dont ces facteurs ont été pris en compte seront indiquées par écrit à l'athlète qui en fait la demande.

- e) Participer dans le minimum de courses du circuit Coupe NB indiqué dans l'Annexe B.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Comité de sélection de haute performance

La sélection est révisé, finalisé et approuvé par un comité de sélection. Le Comité de sélection est un sous-comité du comité de haute performance, un comité permanent de l'association.

Chaque membre ayant droit de vote doit être exempt de tout conflit d'intérêts, réel ou perçu, avec les athlètes tentant d'être sélectionnés pour faire partie de l'équipe. Les membres ayant droit de vote ne doivent avoir aucun lien de parenté avec les athlètes tentant d'être sélectionnés et ne doivent pas être l'un des entraîneurs de ces athlètes.

Comité de haute performance (CHP)

La sélection des athlètes pour la participation aux déplacements et aux équipes est basée sur les critères ci-dessus; les recommandations des entraîneurs de Ski de fond N.-B. peuvent également être considérées par le comité de haute performance (CHP). Le comité de haute performance de Ski de fond N.-B. se réserve le droit de modifier les critères de sélection dans le cas de circonstances imprévues, comme une pandémie, l'annulation d'une épreuve ou les conditions météorologiques.

SFNB CHP se réserve le droit de modifier ou de se retirer d'un voyage en cas de pénurie de leadership, d'entraîneurs, de personnel de soutien, d'athlète requis ou de financement.

Puisque le processus de sélection pour participer aux équipes et aux déplacements dépend en partie des fonds disponibles, le comité de haute performance de Ski de fond N.-B. se réserve le droit de modifier la sélection pour la participation à un déplacement ou une tournée s'il s'avère que les fonds sont insuffisants.

Transportation des athlète dans véhicule personnel

Ski de fond N.-B. suggère fortement de souscrire une assurance responsabilité civile d'au moins 2 000 000 \$ si le véhicule utilisé sert à transporter des athlètes.

FINANCEMENT DES DÉPLACEMENTS

Pour chaque déplacement, le comité de haute performance approuve un budget. Au moment de l'estimation des coûts, il faut prévoir les dépenses (déplacement, hébergement et repas) pour les entraîneurs et du technicien en fartage ainsi que les locations d'équipement et d'autres dépenses nécessaires.

La cire et l'application de la cire sont incluses seulement si un technicien en fartage ou un entraîneur est disponible.

Les athlètes sont responsable pour leur propre dépenses. Ceci comprend le déplacement, hébergement, nourriture, inscriptions des cours et autres dépenses personnelles.

FORCE MAJEURE

De temps en temps, des situations indépendantes de la volonté de l'athlète se produisent et l'empêchent d'atteindre les normes pour une course, comme une maladie, une blessure, des problèmes familiaux, un bris d'équipement ou des problèmes de transport. Dans de telles circonstances, le comité de haute performance décidera des mesures à prendre.

Toutes blessure devrait être aviser aussitôt que possible à leur entraîneur, l'entraîneur provincial, gérant d'équipe et le comité de haute performance.

En cas de maladie ou de blessure, le comité de haute performance se réserve le droit de demander à l'athlète de lui présenter un billet du médecin et d'ajouter ou de retirer un athlète de la sélection pour participer au déplacement.

En cas d'appel, celui-ci doit être interjeté au comité de haute performance dans les 24 heures suivant la décision de sélection pour chaque déplacement. L'athlète (ou le parent qui en est responsable) doit en informer le comité de haute performance, par écrit, en envoyant un courriel à nbxcski@gmail.com.

JUSTIFICATION DE LA TAILLE D'UNE ÉQUIPE

La taille de l'équipe qui participe à un déplacement est déterminée en fonction du financement de Ski de fond N.-B. et tient donc compte des éléments suivants :

- déplacement en voiture (le cas échéant);
- tarifs aériens;
- hébergement et repas;

- supervision et soin des athlètes;
- soutien technique et entraîneurs.

Il est donc possible qu'un athlète qui répond aux critères minimum établis pour la participation à un déplacement ne puisse y participer.

ATTENTES FACE AUX ATHLÈTES SÉLECTIONNÉS POUR PARTICIPER AUX DÉPLACEMENTS DE L'ÉQUIPE

Chaque athlète sélectionné doit faire une demande pour participer au déplacement en remplissant le formulaire qui se trouve à l'annexe A et en l'envoyant à SFNB

À moins de circonstances atténuantes telles une maladie ou une blessure, les athlètes doivent :

1. Démontrer une progression afin de demeurer dans l'équipe. Les progrès sont mesurés de façon suivante : résultats des courses et engagement;
2. Participer à toutes les épreuves pour lesquelles ils ont été sélectionnés;
3. Se familiariser avec le processus de sélection. C'est la responsabilité de chacun, incluant les parents et les entraîneurs, de se familiariser avec les processus qui pourraient les concerner.;
4. Posséder une licence de course de Nordiq Canada et être membres d'un club affilié à Ski de fond NB. Ces éléments sont nécessaires pour être admissibles à participer au championnat de l'Est du Canada et au championnat canadien, et cela s'applique aux athlètes des catégories M14 et supérieures. Les athlètes plus jeunes peuvent également acheter une licence de course de développement de Nordiq Canada. Cela est particulièrement recommandé pour les athlètes M-14 (2010-2011);
5. Signer le formulaire **le code de conduite et les obligations des membres de l'équipe provinciale** avant de participer à un déplacement d'équipe. La signature est nécessaire une seule fois au cours de la saison 2024-2025.

DÉPLACEMENTS D'ÉQUIPE – SAISON 2024-2025- Championnat de l'Est : Mont-Sainte-Anne, Québec

Dates : 30 janvier - 2 février, 2025

Date des déplacements : à déterminer

But : Donner l'occasion à nos skieurs de participer à une compétition de haut niveau en guise de préparation au championnat national.

Âges d'admissibilité : Nés entre 2002 et 2012 (13 ans à 23 ans)

Taille de l'équipe : Possibilité de 12 athlètes, (selon le financement disponible)

Sélection:

- Sur la participation , les résultats et engagement aux épreuves du circuit de la Coupe NB de SFNB durant l'année en cours et celle précédente.
- Sur l'engagement de l'athlète envers SFNB.

Date de la décision : 20 janvier, 2025

Équipe de support :

- minimum 2 personnes donc une personne minimum doit être complètement bilingue
- les équipes ou groupes d'athlètes mixtes doivent être accompagnés d'au moins d'une personne en autorité de chaque genre
- Entraîneurs : À déterminer
- Chef technicien en fartage : À déterminer selon le nombre d'athlètes

DÉPLACEMENTS D'ÉQUIPE – SAISON 2024-2025 – Championnat jeunesse NorAm, Joliette (Québec)

Dates : 1-3 mars, 2025

Date des déplacements : à être déterminer

Âges d'admissibilité : Nés entre 2012 et 2015

Taille de l'équipe : max 20 athlètes

But : Donner l'occasion à nos jeunes skieurs du Nouveau-Brunswick, âgés de 10 ans à 13 ans, de participer à une compétition de haut niveau dans leur catégorie d'âge respective et de représenter le Nouveau-Brunswick au championnat jeunesse NorAm, à Joliette. Ce voyage va également permettre aux membres de l'équipe de tisser des liens entre eux et va les encourager à continuer de pratiquer le sport.

Sélection :

- Sur la participation , les résultats et engagement aux épreuves du circuit de la Coupe NB de SFNB durant l'année en cours et celle précédente.
- Sur la recommandation de la personne responsable au club, que l'athlète est membre, ou de l'entraîneur de l'athlète.
- Sur l'engagement de l'athlète envers SFNB.

Date de la décision : 6 février, 2025

Équipe de support :

- minimum 2 personnes donc une personne minimum doit être complètement bilingue
- les équipes ou groupes d'athlètes mixtes doivent être accompagnés d'au moins d'une personne en autorité de chaque genre
- Entraîneurs: À déterminer
- Chef technicien en fartage : À déterminer selon le nombre d'athlètes

DÉPLACEMENTS D'ÉQUIPE – SAISON 2024-2025 – Championnat canadien, Canmore, Alberta

Dates : 17-23 mars, 2025

Date des déplacements : à être déterminer

Âges d'admissibilité : Nés entre 2002 et 2011

Taille de l'équipe : 8 athlètes maximum

But : Donner l'occasion à nos meilleurs skieurs de participer à une compétition de haut niveau dans leur catégorie d'âge respective et de représenter le Nouveau-Brunswick au championnat canadien.

Notez que les athlètes M14 doivent s'inscrire dans la catégorie M16.

Sélection :

- Sur la participation , les résultats et engagement aux épreuves du circuit de la Coupe NB de SFNB durant l'année en cours et celle précédente.
- Sur l'engagement de l'athlète envers SFNB.

Date de la décision : 24 février, 2025

Équipe de support:

- minimum 2 personnes donc une personne minimum doit être complètement bilingue
- les équipes ou groupes d'athlètes mixtes doivent être accompagnés d'au moins d'une personne en autorité de chaque genre
- Entraîneurs: À déterminer
- Chef technicien en fartage : À déterminer selon le nombre d'athlètes

Annexe A : Formulaire de demande de participation à un déplacement pour une compétition comme membre de l'équipe provinciale

Note : Seuls les formulaires remplis par les athlètes seront acceptés. Un formulaire par déplacement sélectionné est requis.

Déplacement (cochez un) : Championnat de l'Est, Mont-Sainte-Anne, Québec (30 janvier - 2 février, 2025)
 Championnat jeunesse NorAm, Joliette, Québec (1-3 mars, 2025)
 Championnat national canadien, , Canmore, Alberta (17-23 mars 2025)

Renseignements de l'athlète :

Nom : _____
Nom de ton club : _____
Adresse : _____
Noms des parents : _____
Téléphone : _____
Courriels des parents : _____

- Je m'engage à payer les dépenses encourues dans le cadre de ce déplacement, sauf en cas de force majeure.
- Je m'engage à participer aux courses du circuit Coupe NB (indiquées à l'annexe B).

Nom de l'athlète (lettres moulées) : _____

Signature de l'athlète : _____

Nom du parent (lettres moulées) : _____

Signature d'un parent (si l'athlète a moins de 18 ans) : _____

Nom de l'entraîneur (lettres moulées) : _____

Signature de l'entraîneur du club (si disponible) : _____

Date : _____

Commented [CK1]: Tableau a besoin d'être refaite

Annexe B : Les athlètes de l'équipe provinciale doivent participer à un nombre minimal de courses de la Coupe NB, comme indiqué dans le tableau suivant :

Si deux (2) courses de la Coupe NB ont lieu au cours de la saison (de décembre à avril)...	il faut participer à au moins une (1) course de la Coupe NB.
Si trois (3) courses de la Coupe NB ont lieu au cours de la saison (de décembre à avril)...	il faut participer à au moins deux (2) courses de la Coupe NB.
Si quatre (4) courses de la Coupe NB ont lieu au cours de la saison (de décembre à avril)...	il faut participer à au moins trois (3) courses de la Coupe NB.
Si cinq (5) courses de la Coupe NB ont lieu au cours de la saison (de décembre à avril)...	il faut participer à au moins trois (3) courses de la Coupe NB.
Si six (6) courses de la Coupe NB ont lieu au cours de la saison (de décembre à avril)...	il faut participer à au moins quatre (4) courses de la Coupe NB.
Si sept (7) courses de la Coupe NB ont lieu au cours de la saison (de décembre à avril)...	il faut participer à au moins quatre (4) courses de la Coupe NB.
Si huit (8) courses de la Coupe NB ou plus ont lieu au cours de la saison (de décembre à avril)...	il faut participer à au moins cinq (5) courses de la Coupe NB.

Annexe C : Formulaire d'intérêt de participation à un déplacement pour une compétition comme membre de l'équipe provincial

SVP indiquer quelle compétition que vous aimeriez participer si vous qualifier et vous êtes choisi.

- Déplacement :
- Championnat de l'Est, Mont-Sainte-Anne, Québec (30 janvier - 2 février, 2025)
Age minimum est 13 ans (née 2012 à 2002)
 - Championnat jeunesse NorAm, Joliette, Québec (1-3 mars, 2025)
Seulement disponible pour ceux de 10 à 13 ans (née 2015 à 2012)
 - Championnat national canadien, Canmore, Alberta (17-23 mars 2025)
Age minimum est 14 ans (née 2011 à 2002)

Renseignements de l'athlète :

Nom : _____

Nom de ton club : _____

Adresse : _____

Noms des parents : _____

Téléphone : _____

Courriels : _____

Nom de l'athlète (lettres moulées) : _____

Signature de l'athlète : _____

Nom du parent (lettres moulées) : _____

Signature d'un parent (si l'athlète a moins de 18 ans) : _____

Nom de l'entraîneur (lettres moulées) : _____

Signature de l'entraîneur du club (si disponible) : _____

Date : _____